

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 avril 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, malheureusement les Québécois sont en train de se faire passer un autre «sapin» par ce gouvernement conservateur. Après s'être fait passer un «sapin» au niveau de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal, après s'être fait passer un «sapin» dans le dossier des chantiers maritimes, après s'être fait passer un «sapin» au niveau du Centre international bancaire, c'est maintenant au sujet de l'Agence spatiale que le gouvernement conservateur est en train de passer un «sapin» aux Québécois.

Et, monsieur le Président, on se rappelle une promesse solennelle faite par le premier ministre (M. Mulroney), toujours la main sur le cœur et l'autre sur l'Évangile, dans son discours du Trône: il devrait y avoir l'installation d'une Agence spatiale. Face aux constatactions des diverses provinces pour avoir l'implantation de cette agence, le premier ministre, comme le dit le journaliste Alain Dexter du journal *Le Droit*, a utilisé un vieux slogan qui existait durant les années 1960 pour dire: Dans ce temps-là, il n'y en aura pas de commercial, il n'y en aura pas d'agence spatiale.

Monsieur le Président, je termine en disant que les Québécois vont dire aux prochaines élections: Il n'y en aura plus de députés conservateurs au Québec.

* * *

LES DÉSASTRES

LES INONDATIONS EN BEAUCE—ON DEMANDE DE NOUVELLES
MESURES COMPENSATOIRES

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, une catastrophe est survenue en Beauce la semaine dernière. Plusieurs centaines de familles ont été affligées par les inondations causées par la rivière Chaudière. Aussi quelques-unes de nos industries ont été touchées, quelques villages et villes, particulièrement Sainte-Marie-de-Beauce, ont subi des pertes évaluées à plusieurs millions de dollars.

Notre gouvernement a annoncé que les provinces touchées par ces sinistres pourraient présenter une requête au gouvernement fédéral après avoir fait une juste évaluation des dégâts, et que nous pourrions y aller de déboursés.

Monsieur le Président, je voudrais aussi suggérer à mon gouvernement de penser à une forme de compensation possible lorsque de tels sinistres surviennent au pays. Pourquoi ne pas prévoir un mécanisme qui permettrait qu'une partie des pertes encourues par les propriétaires privés soient déductibles d'impôt tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

J'ai visité les citoyens de la Beauce suite à ce déluge et plusieurs de ces familles concernées connaîtront des difficultés financières notables.

Je suis persuadé, monsieur le Président, que le gouvernement Mulroney, en collaboration avec les provinces, prendra des mesures équitables pour les gens lésés.

* * *

• (1405)

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES
REVENDEICATIONS TERRITORIALES GLOBALES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en décembre dernier, le gouvernement fédéral publiait enfin sa politique des revendications territoriales globales. Il promettait depuis des années, voire des décennies, dans certains cas, d'améliorer les dispositions concernant les revendications. Il semble bien, cependant, que les autochtones de la Colombie-Britannique feront les frais de cette nouvelle politique.

En effet, le Conseil tribal Tahltan, le Conseil tribal Nishga et les Taku River Tlinglits ont vu le financement de leurs recherches dans ce domaine être réduit de 705 000 \$. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont justifié cette baisse par l'absence d'un mécanisme tripartite officiel de négociation. Autrement dit, les autochtones de la Colombie-Britannique sont pénalisés parce que le premier ministre provincial ne veut pas reconnaître la légitimité de leurs revendications.

La politique des revendications territoriales globales tant vantée engage justement le gouvernement fédéral à inciter vivement les provinces à négocier. Ce document précise que la recherche de solutions justes et équitables constitue une priorité de tout premier ordre pour le gouvernement canadien. On y affirme en outre que la négociation des revendications territoriales ne se limite pas à des transactions foncières.